

Mandat de conseil Jonction

Avec un mandat de conseil Jonction vous bénéficiez de conseil et d'un suivi cadrés de manière professionnelle tout en gardant votre autonomie de décision pour vos investissements.

L'essentiel

Vous désirez vous impliquer dans la gestion de votre portefeuille, la gestion conseillée est adaptée à vos souhaits : « vous restez maître des décisions d'investissement » tout en bénéficiant d'avis de spécialistes.

En complément de la relation suivie avec votre conseiller personnel, la BCGE vous propose un atout complémentaire pour augmenter vos capacités d'analyses : l'accès aux services de notre cellule de conseil en placement. Nos experts complètent la relation que vous entretenez avec votre conseiller.



Votre prise en charge est renforcée

Avec l'assistance de votre conseiller, vous définissez vos objectifs de placement, vos préférences et votre profil de risque.

Vos propositions d'investissements

Un document vous sera remis contenant une vue globale de l'allocation des actifs ainsi qu'une vue détaillée de l'ensemble des titres durant les phases de construction et de suivi de votre portefeuille.

Un bilan de votre portefeuille sera effectué avec votre conseiller au minimum 1 fois par année.

Vous bénéficierez également de rapports complets sur votre portefeuille.



Vous êtes encadré par des experts

Dès 500'000 francs, nous mettons à votre disposition notre équipe de spécialistes en ingénierie financière afin de vous accompagner dans vos choix d'investissements. Professionnels confirmés, nos experts financiers s'appuient sur les décisions du Comité de placement de la BCGE. Ils répondent à vos interrogations et vous soumettent des solutions à même d'améliorer le rapport rendement/risque de votre portefeuille.



Vos avantages

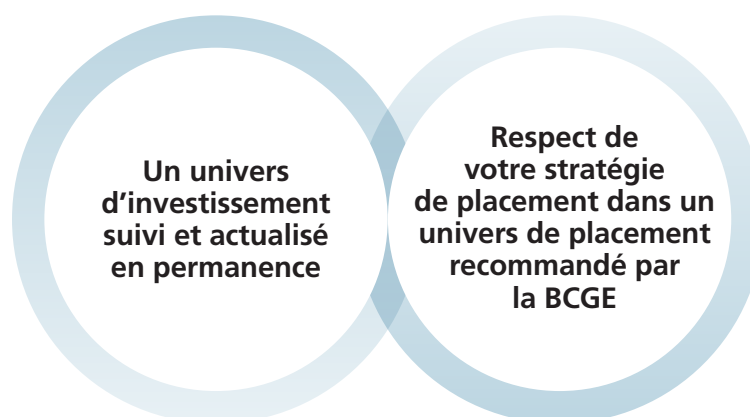
**Un suivi
personnalisé afin
de maîtriser
votre gestion**

**Une expertise
des marchés financiers
avec l'aide de votre conseiller
et de l'équipe de notre
cellule de conseil
en placement**

**Une information
financière régulière
à travers nos études**

**Un accès privilégié
au marché, cela grâce à
notre salle des marchés
basée à Genève**

Vos garanties



Notre promesse

Nous vous conseillons en tenant compte de votre expérience et de vos connaissances.

Nous vérifions que les caractéristiques et les risques de l'ensemble des investissements sont adaptés à votre situation financière et vos objectifs de placement.

Contacts

Banque Cantonale de Genève

Quai de l'Île 17 – 1204 Genève
+41 (0) 58 211 21 00 – info@bcge.ch

21 agences à Genève

Du lundi au vendredi
9h00 – 17h30 (sauf exception)

Private Banking en Suisse

Quai de l'Île 17 – 1204 Genève
Avenue de la Gare 50 – 1001 Lausanne
Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich
Aeschengraben 10 – 4051 Bâle